

ABONNEMENTS :

AN AN. . . 40 fr. Trois mois. . . 12 fr.
Six mois. . . 24 fr. Un mois. . . 4 fr.

Les abonnements datent du 1^{er} et 15 de mois.

LA

PRESSSE

INSERCTIONS :

1 fr. 50 c. la petite ligne et 2 fr. 50 c. la ligne de réclame.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. ÉMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : Rue Saint-Georges, 16. à Paris.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARRIEU.

Paris, 28 novembre.

L'activité commerciale de l'Angleterre est infatigable. C'est surtout sur la route des Indes qu'elle s'exerce. Non contents de s'être emparés d'Aden, à l'entrée de la mer Rouge, voilà les agents de cette puissance qui viennent d'assurer son commerce avec les colonies indiennes par deux actes conçus dans le même esprit.

D'une part, ils ont envoyé une ambassade aux chefs abyssiniens, auxquels ils demandent la faculté d'établir une factorerie à Massouah, le qui a donné son nom à une baie de la mer Rouge, et qui fait un commerce très important. C'est là que débarquent tous les voyageurs qui se rendent par mer en Abyssinie. Si, comme tout porte à le croire, cette faculté est accordée, l'Angleterre nous aura enlevé tout le fruit des efforts que quelques Français ont tentés depuis quelques années pour établir notre influence dans ce pays.

D'un autre côté, les journaux allemands nous informent aujourd'hui que la compagnie des Indes vient de traiter avec Mehemet-Ali pour le libre passage de l'isthme de Suez. Moyennant un droit de transit de 12 0/0 ad valorem, les Anglais pourront désormais expédier sans entraves toutes leurs marchandises par cette voie. Les présidences de l'Inde se trouvent être par le fait d'un aussi libre accès par le golfe Arabique que par le cap de Bonne-Espérance. C'est un véritable succès pour la politique anglaise.

La crainte seule de ne pas obtenir cette faculté de passage sous un droit modéré, avait irrité l'Angleterre contre le pacha : car ce qu'elle poursuivait dans Mehemet-Ali, c'était bien moins le possesseur de la Syrie que le maître de Suez. N'eût-il pas mieux valu cent fois faire, il y a deux ans, ce qu'on vient de faire aujourd'hui, négocier tranquillement avec le pacha, lui faire entendre que l'établissement du transit régulier pouvait devenir pour son trésor une branche importante de revenu, plutôt que de s'emporter et de se coaliser avec trois autres puissances pour le dépouiller de la Syrie ? Qui donc a-t-on servi en enlevant la Syrie au pacha ? Ce n'est assurément pas la Syrie, livrée aujourd'hui aux fureurs acharnées des Druses et des Maronites, qui, affranchis également de la domination égyptienne, se font une guerre d'extermination. Ce n'est pas non plus la Porte, car jamais la Porte n'a moins possédé la Syrie qu'à l'heure qu'il est. L'anarchie y règne en souveraine à sa place, et pour y ressaisir quelque autorité, il lui faudrait mettre sur pied des forces qu'elle n'a pas, et que la pénurie de ses finances ne lui permet pas de se procurer. Pour en venir là, ce n'était certes pas la peine de placer l'Europe sous le coup d'une guerre générale, de rompre avec la France, et de jouer avec la Russie une comédie d'alliance qui ne pouvait avoir pour dénouement qu'une double duperie.

Le traité conclu entre le pacha et la compagnie des Indes devra être soumis à la ratification du sultan ; mais il n'y a aucun obstacle à redouter de ce côté. Nous supposons d'ailleurs que ce traité n'a rien d'exclusif pour le commerce des autres nations européennes. En ce qui la concerne particulièrement, la France n'a plus de grandes relations avec les Indes ; ses intérêts n'auraient donc pas précisément à souffrir d'un monopole qui serait créé au profit de l'Angleterre. Mais il y a ici autre chose qu'une question d'intérêt, il y a une question de principe. Le traité de Londres, aussi bien que la convention du 13 juillet, a été basé sur ce principe qu'aucune puissance ne pourrait stipuler d'avantages exclusifs dans toute l'étendue de l'empire ottoman. La France n'a pas signé le traité de Londres ; mais elle a signé la convention du 13 juillet, et elle devrait en faire respecter la pensée fondamentale, si l'arrangement entre l'Angleterre et le pacha était de nature à la violer.

Pendant que les journaux de la gauche s'efforcent de transformer en triomphe l'échec que l'opposition est allée chercher à Angers, le National, lui, exagère sa défaite. Il veut absolument que le gouvernement ait remporté un succès de principes, il veut que le jury d'Angers ait infirmé, par son verdict, le vote des électeurs du Mans ; il veut que ce verdict ait perdu la liberté électorale. Le National va trop loin ; le vote des électeurs reste ce qu'il était avant le fait judiciaire qui a condamné un discours étranger à ce vote, la liberté électorale reste inviolable dans les bornes de la constitution. Il n'y a de frappé, il n'y a de perdu par la sentence des jurés que le faux principe que l'opposition voulait faire triompher à tout prix.

Le National prend une peine infinie pour montrer que le jury d'Angers a perdu la liberté électorale tout en voulant la sauver, et il se lance à cette occasion dans une interprétation lamentable du verdict, dans lequel il ne trouve que non-sens et contradictions. Il aurait parfaitement raison si le verdict avait le sens qu'il lui donne. Il montre très bien qu'on ne pourrait sans inconscience refuser au candidat le droit de publier ce qu'il aurait en le droit de dire aux électeurs. A ce qu'il dit à cet égard, il aurait pu même ajouter une raison sans réplique, c'est celle qui ressort de ce que la loi a décidé au sujet de l'inviolabilité des députés parlant à la tribune, auxquels on voulait assimiler les candidats parlant aux électeurs. Si l'article 24 de la loi du 19 mai 1819 met à l'abri de toutes poursuites les discours tenus dans le sein des chambres, l'article 22 étend immédiatement ce privilège à la publication de ces discours faite par les journaux. Il serait donc aussi contraire aux analogies légales qu'à la raison de scinder l'inviolabilité, comme l'eût fait le jury d'Angers, si son verdict avait, en effet, le sens que lui donne l'opposition.

Mais il n'en est rien, et l'opposition prend en vain des peines inouïes pour donner un sens inconsequent et absurde à ce verdict dont elle veut cependant faire sortir un principe essentiel de notre droit public. Le verdict a un sens parfaitement raisonnable et complet, sans aucune contradiction entre les deux parties qui le composent. Le jury a considéré le discours de M. Ledru comme une simple confidence privée, tant que ce discours n'est pas sorti de l'enceinte du salon particulier dans laquelle il a été prononcé ; il ne l'a condamné que quand son insertion dans les journaux lui a donné ce caractère de publicité qui constituait à ses yeux le délit. M. Barrot a lui-même posé la question en ces termes : « Considérez-vous comme un discours public une pure confession faite dans une maison privée ? — L'ignore si on m'a tendu un piège, a dit M. Ledru ; mais j'ai cru ne pas parler que dans une réunion privée. » Voilà comment la question a été posée ; voici comment elle a été résolue ? on a demandé au jury : M. Ledru est-il coupable d'avoir prononcé tel discours dans une réunion publique ? Le jury a répondu non. M. Ledru est-il coupable d'avoir publié tel discours ? Le jury a répondu oui. On le voit, la question s'est réduite aux termes simples dans lesquels M. Barrot l'avait posée, pure confidence dans un cas, discours public dans l'autre et, par suite, innocence et culpabilité. Voilà l'explication naturelle, fournie par le débat, préparée d'avance par M. Ledru et par ses défenseurs ; voilà l'explication du verdict, et cela est si clair, si concluant, que nous ne concevons plus que l'opposition s'obstine à lui donner un autre sens qui en fait, comme le National le dit et le démontre, un chef-d'œuvre d'inconscience et d'absurdité.

Que l'opposition laisse là, encore une fois, son prétendu principe et son prétendu triomphe. Elle n'a rapporté d'Angers ni l'un ni l'autre. Elle voulait faire consacrer une doctrine qui eût affranchi les candidats du respect dû à la charte et aux lois, qui eût mis les réunions électorales au dessus de la charte et des lois. Elle en sera pour ses triomphes anticipés, pour ses voyages, pour ses discours. Qu'elle en prenne donc enfin son parti !

Nous concevons d'autant moins l'insistance avec laquelle l'opposition veut établir ce principe que les candidats ont le droit de tout dire devant les électeurs, que cette doctrine n'est pas seulement contraire à la charte, à la raison et au verdict d'Angers, mais à l'opinion des radicaux et des défenseurs de M. Ledru eux-mêmes. Nous avons cité avant-hier l'opinion de M. Michel (de Bourges), qui déclarait, en pleine réunion électorale, que la loi lui défendait de tout dire : « Je ne le dirai pas, par respect pour la loi. » Voici maintenant l'opinion émise par M. Barrot dans le plaidoyer qu'il a prononcé à Angers :

« Sans doute l'électeur est souverain quand il nomme un député dans les formes prescrites par la loi ; mais de là à je ne sais quelle souveraineté absolue, il y a un abîme. Non, il n'y a pas d'inviolabilité sans condition ; non il n'y a pas d'inviolabilité au dessus des lois et de la constitution. »

On le voit, c'est précisément la doctrine que nous soutenons depuis deux mois contre l'opposition au sujet du procès de M. Ledru. Mais ce ne sont pas seulement M. Michel (de Bourges) et M. Barrot qui pensent qu'un candidat n'a pas le droit de tout dire devant ses élec-

teurs, c'est M. Arago lui-même. Que signifie, en effet, l'anecdote racontée dans son plaidoyer au sujet d'Aristote et de ses trente-deux sortes de républiques ? M. Arago, sommé par un électeur de déclarer s'il était républicain, élude la question et met le questionneur en faute en lui parlant d'Aristote. M. Arago reconnaissait donc, comme M. Michel (de Bourges), que la loi ne lui permettait pas de tout dire aux électeurs.

Le Constitutionnel met enfin résolument de côté ses incertitudes ; il se prononce contre l'opposition dans la grande question soulevée par le procès d'Angers, et interprète comme nous le verdict du jury. Voici un extrait de son article que nous reproduisons, quoiqu'il ne contienne rien que nous n'ayons dit nous-mêmes, mais comme manifestation remarquable de parti et comme scission du centre gauche avec la gauche sur un principe essentiel de nos institutions.

« En principe, dit-il, nous pensons que le candidat à la députation n'a pas le droit absolu, illimité, de tout dire. Aucune règle constitutionnelle ne l'affranchit de la loi commune, et nous n'admettons pas qu'il ait jamais nécessité de laisser violer la loi. La souveraineté électorale n'est pas atteinte par cette doctrine, car nul obstacle n'entrave le choix des électeurs, qui peuvent nommer, si bon leur semble, le candidat qui vient de prononcer un discours anarchique, de faire un appel à la révolte, sauf à celui-ci de répondre devant la justice de ses outrages au bon sens public et de ses folles provocations. »

« Le candidat n'est pas député, il ne jouit pas des immunités accordées à très juste titre aux membres de la chambre élective pour les paroles qu'ils prononcent à la tribune nationale. Cependant, qu'on y prenne garde, si la doctrine que nous combattons était acceptée, elle conférerait aux candidats un privilège bien autrement large que celui qui appartient aux députés. »

« Nous, en principe, le droit dont on parle n'existe pas, et cependant nous trouvons parfaitement sensée et raisonnable la distinction que fait le jury d'Angers. Il n'a pas admis la culpabilité de M. Ledru-Rollin sur le fait même d'avoir prononcé le discours devant les électeurs, et il n'a condamné que le fait de la publication de ce discours. C'est que le jury, appréciateur impartial des faits de la cause, n'a pas jugé que le discours eût eu d'abord le caractère de publicité qui seul constitue cette espèce de délit. »

On se rappelle que nous avons déclaré, dès le principe, que le gouvernement devait ajourner autant que possible l'exécution de l'arrêt rendu contre M. Ledru, et provoquer, plutôt qu'é luder, dans la chambre, la discussion qui doit rétablir l'influence des principes si méconnus dans cette affaire. Nous avons donc repoussé l'idée de l'emprisonnement actuel de M. Ledru, bien que, pour l'honneur des principes, nous ayons dû constater qu'il était dans le droit du pouvoir ; mais la mauvaise foi des partis est telle que cette réserve du droit nous est imputée comme un crime, et cela ne doit pas nous surprendre. Il n'est pas étonnant, en effet, que des gens qui voulaient que M. Ledru fût inviolable avant même d'être élu, veuillent qu'il le soit aujourd'hui avant d'avoir prêté le serment qui est à la députation, en droit public, ce que l'acceptation est à la donation en droit civil. Nous ne relèverons point toutes les objections qu'on nous oppose à cet égard, depuis les plus hautes considérations du droit constitutionnel mal compris qu'on nous professe, jusqu'aux chicanes de procureur que la Gazette des Tribunaux nous libelle (1). Toutes ces questions ne sont heureusement point en cause. La cham-

(1) La Gazette des Tribunaux nous montre que le pouvoir en matière criminelle est suspensif, et que par suite, M. Ledru, le gouvernement le voudrait-il, ne peut être mis en prison. C'est très bien ; mais M. Ledru ne peut former un pourvoi recevable qu'à la condition de se mettre lui-même préalablement en prison. Ainsi, en droit, M. Ledru ne peut éviter d'être mis en prison qu'en s'y mettant lui-même. C'était bien la peine de nous chicaner à ce sujet, comme on le voit. La Gazette ajoute, il est vrai, que M. Ledru, pour rendre son pourvoi recevable, peut éviter de se mettre en prison, en se faisant mettre en liberté sous caution. Oui ; mais elle reconnaît quelques lignes plus bas qu'il « dépendrait du juge appelé à fixer la caution de rendre » cette liberté illusoire et impossible. « Ne voilà-t-il pas une belle faculté ? La Gazette des Tribunaux a voulu, dit-elle, nous remercier de la leçon que nous lui avons donnée il y a quelque temps. Nous prendrons la peine de mériter de pareils remerciements, toutes les fois qu'elle s'aventurera dans le domaine de la politique. Qu'elle reste dans sa spécialité et nous l'y laisserons en paix. »

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DE DEUX JEUNES MARIÉES (1).

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

Don Felipe Henarez à don Fernand.

Paris, septembre 182...

La date de cette lettre vous dira, mon frère, que le chef de votre maison ne court aucun danger. Si le massacre de nos ancêtres dans la cour des Lions nous a faits, malgré nous, Espagnols et chrétiens, il nous a légué la prudence des Arabes ; et peut-être ai-je dû mon salut au sang d'Abencerrage qui coule encore dans mes veines. La peur rendait Ferdinand si bon comédien que Valdez croyait à ses protestations. Sans moi, ce pauvre amiral était perdu. Jamais les libéraux ne sauraient ce qu'est un roi. Mais le caractère de ce Bourbon m'est connu depuis longtemps : plus Sa Majesté nous assurait de sa protection, plus elle éveillait ma défiance. Un véritable Espagnol n'a nul besoin de répéter ses promesses. Qui parle trop, veut tromper. Valdez a passé sur un bâtiment anglais. Quant à moi, dès que les destinées de ma chère Espagne furent perdues en Andalousie, j'écrivis à l'intendant de mes biens en Sardaigne de pourvoir à ma sûreté. D'habiles pêcheurs de corail m'attendaient avec une barque sur un point de la côte. Lorsque Ferdinand recommandait aux Français de s'assurer de ma personne, j'étais dans ma baronnie de Macumer, au milieu de bandits qui défiant toutes les lois et toutes les vengeances. La dernière maison hispano-naure de Grenade a retrouvé les déserts de l'Afrique et jusqu'au cheval sarrasin, dans un domaine qui vient des Sarra-

sins. Les yeux de ces bandits ont brillé d'une joie et d'un orgueil sauvages en apprenant qu'ils protégeaient contre la vendetta du roi d'Espagne le duc de Soria leur maître, un Hénarez enfin, le premier qui soit venu les visiter depuis le temps où l'île appartenait aux Maures, eux qui, la veille, craignaient ma justice ! Vingt-deux carabines se sont offertes à viser Ferdinand de Bourbon, ce fils d'une race encore inconnue, au jour où les Abencerrages arrivaient en vainqueurs aux bords de la Loire. Je croyais pouvoir vivre des revenus de ces immenses domaines auxquels nous avons malheureusement si peu songé ; mais mon séjour m'a démontré mon erreur et la vérocité des rapports de Queverdo. Le pauvre homme avait vingt-deux vies d'homme à mon service et pas un real, des savanes de vingt mille arpens et pas une maison, des forêts vierges et pas un meuble. Un million de piastres et la présence du maître pendant un demi-siècle seraient nécessaires pour mettre en valeur ces terres magnifiques : j'y songerai. Les vaincus méditent pendant leur fuite et sur eux-mêmes et sur la partie perdue. En voyant ce beau cadavre rongé par les moines, mes yeux se sont baignés de larmes : j'y reconnaissais le triste avenir de l'Espagne. J'ai appris à Marseille la fin de Riégo. J'ai pensé douloureusement que ma vie aussi va se terminer par un martyre, mais obscur et long. Sera-ce donc exister que de ne pouvoir ni se consacrer à un pays, ni vivre pour une femme. Aimer, conquérir, cette double face de la même idée, était la loi gravée sur nos sabres, écrite en lettres d'or aux voûtes de nos palais, incessamment redite par les jets d'eau qui montaient en gerbes du fond de nos bassins en marbre ; mais cette loi fanatise inutilement mon cœur : le sabre est brisé, le palais est en cendres, la source vive est bue par des sables stériles.

Voici donc mon testament. Don Fernand, vous allez comprendre pourquoi je bridais votre ardeur en vous ordonnant de rester fidèle au Rey netto. Comme ton frère et ton ami, je te supplie d'obéir ; comme votre maître, je vous le commande. Vous irez au roi, vous lui demanderez mes grandes terres et mes biens, ma charge et mes titres. Il hésitera peut-être, mais vous lui direz que vous êtes aimé de Marie Hérédia, et que Marie ne peut épouser que le duc de Soria. Vous le verrez alors tressaillant de joie ; l'immense fortune des Hérédia l'empêcherait de consumer ma ruine, elle sera complète ainsi, et vous aurez aussitôt ma dépouille. Vous épouserez Marie ; j'avais surpris le secret de votre mutuel amour combatto ; aussi ai-je préparé le vieux comte à cette substitution. Marie

et moi nous obéissions aux convenances et aux vœux de nos pères. Vous êtes aimé, je suis l'objet d'une répugnance invouée. Vous aurez bientôt vaincu le peu de résistance que mon malheur inspirera peut-être à cette noble espagnole. Duc de Soria, votre prédécesseur ne veut ni vous coûter un regret, ni vous priver d'un maravedi. Comme les bijoux de Marie peuvent réparer le vide que les diamans de ma mère feront dans votre maison, vous m'enverrez ces diamans, qui suffiront pour assurer l'indépendance de ma vie, par ma nourrice, la vieille Urraca, la seule personne que je veuille conserver des gens de ma maison : elle seule sait bien préparer mon chocolat.

Durant notre courte révolution, mes constants travaux avaient réduit ma vie au nécessaire, et les appointements de ma place y pourvoyaient. Vous trouverez les revenus de ces deux dernières années entre les mains de votre intendant. Cette somme est à moi. Mais le mariage d'un duc de Soria occasionne de grandes dépenses ; nous la partagerons donc ; vous ne refuserez pas le présent de noces de votre frère, le bandit ; d'ailleurs, telle est ma volonté. La baronnie de Macumer n'étant pas sous le main du roi d'Espagne, elle me reste et me laisse la faculté d'avoir une patrie et un nom, si, par hasard, je voulais devenir quelque chose. Dieu soit loué, voici les affaires finies, la maison de Soria est sauvée.

Au moment où je ne suis plus que baron de Macumer, les canons français annoncent l'entrée du duc d'Angoulême ! Vous comprendrez, monsieur, pourquoi j'interromps ma lettre.

Octobre.

En arrivant ici je n'avais pas dix quadruples. Un homme d'état n'est-il pas bien petit quand, au milieu des catastrophes qu'il n'a pas empêchées, il montre une prévoyance égoïste ? Aux Maures vaincus, un cheval et le désert ; aux chrétiens trompés dans leurs espérances, le couvent et quelques pièces d'or. Cependant, ma résignation n'est encore que de la lassitude. Je ne suis point assez près du monastère pour ne pas songer à vivre. Ouzalga m'avait, à tout hasard, donné des lettres de recommandation parmi lesquelles il s'en trouvait une pour un libraire, qui est à nos compatriotes ce que Galignani est ici aux Anglais. Cet homme m'a procuré huit écoliers à trois francs par cachet. Je vais chez mes élèves de deux jours l'un : j'ai donc quatre séances par jour et gagne douze francs, somme bien supérieure à mes besoins. A l'arrivée d'Urraca, je ferai le bou-

(1) Voir la Presse des 26, 27 et 28 novembre. La reproduction de cet ouvrage ne peut avoir lieu sans le double consentement simultané de l'auteur et de M. Hippolyte Souverain, éditeur.

bre les écartera, nous l'espérons, comme l'a fait le jury d'Angers, et, d'ailleurs, le moment viendra assez tôt de les approfondir.

Espartéro rétablit l'ordre en Espagne, c'est bien. Mais il agit en dictateur. L'œuvre est dès lors bien moins difficile, et le mérite infiniment plus mince, que s'il s'astreignait à respecter les lois et la constitution. Mais ce scrupule de légalité paraît le préoccuper fort peu. Nous avons sur ce point le témoignage d'un des journaux qui se sont le plus complètement dévoués à sa fortune. Voici les avis bienveillants que lui adresse aujourd'hui l'*Eco del Comercio* :

« Nous adresserons quelques avertissements bienveillants au ministère. D'abord, nous considérons l'état de siège comme illégal et inutile. L'arrêté du général Van Halen est en opposition avec le décret du 14 janvier dernier, rendu par le régent provisoire, et ainsi conçu : « L'état de siège ne pourra être déclaré que dans le cas où une ville se trouverait assiégée par des ennemis intérieurs et extérieurs. » Or, la ville de Barcelone n'était assiégée ni par un ennemi extérieur, ni par un ennemi intérieur, ni par un ennemi intérieur, l'inutilité de cette mesure est suffisamment prouvée par la facilité avec laquelle les troupes ont pu entrer dans la ville. Nous dirons aussi que le général Van Halen n'avait point le droit de dissoudre la députation provinciale, la milice nationale, la municipalité de Barcelone. En supposant que le gouvernement eut ce droit, assurément, l'autorité militaire ne l'avait pas. »

Bulletin de l'étranger.

Correspondance générale. — La reine Victoria est tout-à-fait rétablie. Elle a repris ses soirées en famille. Un courrier extraordinaire a apporté des dépêches au comte de Sainte-Aulaire. Sir F. Chantrey, le fameux sculpteur, vient de mourir subitement.

On lit dans le *Morning-Post* :

« Il paraît que les bons de l'échiquier falsifiés ne sont pas les seuls méfaits de cette nature. — A Dresde, on a arrêté des individus prévenus d'avoir émis des billets contrefaits, et un commissaire a été envoyé à Paris pour examiner les billets que l'on a voulu faire circuler dans cette ville. Pendant que cela se passait à Paris, le ministre des finances de Portugal a fait aux cortès une communication spéciale, demandant des mesures extraordinaires pour réprimer les falsifications immenses du timbre, des billets de banque, des fonds publics, de la monnaie; sans cela, a-t-il dit, il ne serait pas possible de percevoir les revenus de l'état. Des personnes initiées à l'art de la gravure et du timbre, prétendent qu'il a été découvert récemment des procédés, et notamment l'électrotype, à l'aide desquels il n'est rien que l'on ne puisse imiter de la manière la plus parfaite. On assure que le timbre de la poste peut être imité très sûrement et sans grande dépense pour l'imitation. Il n'est besoin que de faire les frais très modiques de papier, timbre et cire à cacheter.

— On écrit de Madrid, 21 novembre :

« Le régent doit arriver le 23 :
« Le comte de Pansent quittera demain la capitale pour se rendre auprès de l'infant don François de Paule, à Burgos. La mission du comte de Pansent avait pour but d'obtenir du président du conseil les passeports nécessaires pour la rentrée de la femme de l'infant. On ignore si LL. AA. RR. se fixeront dans le palais.

« Les conjectures abondent sur les dispositions probables des cortès. L'opposition sera compacte, le ministère s'y attend. La session sera importante et orageuse.

« Un service magnifique et des obsèques solennelles ont eu lieu pour le brigadier Jemenez Breton, ancien sous-secrétaire-d'état au département de la guerre et beau-frère de M. Manuel Gaveria, intendant de la reine-mère. Le marquis de Zambrano, proche parent du général Léon, conduisit le deuil.

« Hier, le conseil de guerre s'est réuni pour juger les officiers de la garde royale qui faisaient le service au palais dans la nuit du 7 octobre. Le fiscal a conclu à l'application de la peine de mort contre les accusés contumaces, qui sont au nombre de 7. Il a pris les mêmes conclusions contre les lieutenants don José Maria Herrero et don Raphael Valenzuela, et contre les porte-enseignes don J. Villar et don Faustino Montorio ; en ce qui concerne le porte-enseigne Telesforo Rubio, le fiscal a conclu à la peine de six années de détention. Il a conclu à l'acquiescement de don Mariano Clariana, porte-drapeau de la cavalerie.

On écrit de Bilbao à un journal de la frontière que parmi les papiers de la députation forale on a trouvé les renseignements que la commission des juntes de Guernica avait présentés pour l'armement de ces provinces lors du dernier soulèvement. En conséquence, plusieurs des signataires ont été arrêtés.

On dit que les événements dont Barcelone a été le théâtre seront l'objet d'une instruction judiciaire. Un arrêté publié dans cette ville porte que toute atteinte à la tranquillité par voies de fait, rassemblements, écrits ou paroles, sera punie de mort.

— Nous avons dit avant-hier que la liste donnée par le *Correspondant de Hambourg*, des ministres qui, suivant ce journal, devaient assister au prochain congrès, laisse douter de son authenticité, parce que le comte de Ficquelmont, ministre d'état en Autriche, ne pouvait pas accepter une mission inférieure comme celle de ministre plénipotentiaire audit congrès. On nous a fait observer, à ce sujet, que le duc de Montmorency qui était cependant ministre secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, a représenté néanmoins Louis XVIII au congrès de Vérone. La réponse à cette objection est très facile. Le congrès de Vérone, ainsi que les autres congrès de Vienne, de Laybach, de Troppitz, étaient des congrès de monarchies, et c'est ainsi qu'il y avait outre le duc de Montmorency, d'autres ministres d'état, comme le prince de Metternich, le comte de Nesselrode, le comte de Bernstorff qui assistaient aux séances du congrès. Mais le congrès en question se réduirait à des conférences diplomatiques simplement, ce qu'il ne faut pas confondre avec un congrès de souverains, où l'étiquette qui joue un si grand rôle dans la diplomatie, est tout autre.

— Le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane, accompagnés des princesses Augusta et Louise, leurs filles, sont arrivés le 14 de ce mois à Naples, où leur séjour durera plusieurs semaines.

La princesse Amélie de Saxe, connue par ses travaux littéraires, est arrivée en même temps à Naples, et compte y passer quelques mois.

Nouvelles et faits divers.

Paris. — Le roi vient de signer les lettres closes aux membres des deux chambres pour l'ouverture de la session, fixée, comme nous l'avons dit, au 27 décembre.

— Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui aux Tuileries.

— M. le ministre des affaires étrangères recevra après-demain mardi, 30 novembre au plus tard, et les mardis suivants.

— Le préfet de police recevra lundi 29 novembre et les lundis suivants.

— M. de Rothschild a payé hier au matin, au ministre des finances, le deuxième terme de l'emprunt de 150 millions, adjugé le 18 octobre.

— M. le maréchal Gérard vient de trouver et de faire mettre en pratique un moyen simple et sûr de donner aux gardes nationaux de Paris et du département de la Seine ce qu'on peut appeler l'instruction primaire militaire. Par ordre du jour affiché dans les corps-de-garde des mairies, il prévient les légionnaires que des sous-officiers et soldats de la ligne, auxquels un supplément de solde est accordé, seront journellement détachés près de ces postes pour instruire au maniement du fusil, former au pas et aux premiers mouvements des hommes sous les armes les gardes nationaux de service, et même ceux qui n'étant ni de service, ni en uniforme, se joindront à leurs camarades pour recevoir ces leçons. Les armes disponibles de chaque légion étant déposées dans les bâtiments occupés par les municipalités, il y aura toujours à plus de fusils qu'il n'en faudra pour les exercices du matin et du soir.

— Des lettres arrivées hier au soir annoncent la mort de l'archevêque de Bourges, M. de Villèle.

— On lit dans l'*Univers* : « Le ministère des affaires étrangères vient d'envoyer 20,000 fr. d'ornemens et de vases sacrés destinés aux églises catholiques de la Syrie. »

— Deux nouveaux temples protestants, de la confession d'Augsbourg, ouvriront, dit-on, à Paris, avant la fin de 1842 : 1° l'Assomption, dès que le temple de la Madeleine sera inauguré ; 2° Panthéon, rue de Grenelle-St-Germain, 108, aussitôt que les magasins de la guerre seront transférés au Gros-Cailhou, ainsi que M. le maréchal Soult vient de l'ordonner.

— Aujourd'hui a eu lieu au Conservatoire la distribution générale et annuelle des grands prix de chant, de harpe, de piano, des instruments à vent et à cordes, de déclamation, de tragédie et de comédie. M. le ministre de l'intérieur n'ayant pu se rendre à cette brillante solennité, elle a été présidée par MM. de Kératry et Chérubini, assistés de la commission des théâtres royaux. A la suite de la distribution des prix, les élèves lauréats ont exécuté un grand concert. L'orchestre était dirigé par M. Javault, premier prix de violon en 1835. Voici le programme du concert :

1° Ouverture nouvelle, composée par M. Mozin (premier second grand prix de l'Institut de cette année). — 2° Air d'*OEdipe à Colone*, de Sacchini, chanté par Planque. — 3° Final pour deux pianos, par Zimmerman, exécuté par Mlle Chastet et M. Charlot. — 4° Fantaisie pour violoncelle, composée par M. Norbin fils, exécutée par cet élève, avec accompagnement simple de piano par M. Peuchot. — 5° Air de l'opéra du *Serment*, de M. Auber, chanté par Mlle Flamand. — 6° Introduction et air varié, composés par Vogt, exécutés par MM. Moreau (flûte), Garimond (haut-bois), Regeure (clarinette) et Conty (cor alto). — 7° Concerto de violon, composé par M. de Bériot, exécuté par M. Hermant.

Ensuite ont eu lieu les exercices de déclamation théâtrale, savoir : *Tragédie*, 2^e acte des *Horaces*, de Corneille (scènes 1, 2, 3 et 4) : M. Maubant, rôle d'Horace, M. Ponchard, donnant les répliques, M. Déchamps, celles de Flavien, et Mlle Chapuis, celles de Camille. — *Comédie*, 2^e acte du *Menteur*, de Corneille (scènes 3, 4 et 5), M. Ponchard, le rôle de Dorante, M. Bellevaut, donnant les répliques de Cliton, M. Maubant, celles de Gérante, et Mlle Bonval, celles de Sabine. — *Déclamation lyrique*. Opéra-Comique. *Fragments d'Adolphe et Clara*, de Dalayrac, M. Lajet, le rôle d'Adolphe, Mlle Parmegiani donnant les répliques de Clara, et M. Planque, celles du géolier.

Départemens. — **AISNE.** — **Laon.** — Le maire de la commune de Wasigny, qui s'était opposé aux opérations du recensement et avait refusé d'assister le contrôleur et de lui adjoindre des délégués, vient d'être, par ordonnance du roi, révoqué de ses fonctions, et le conseil municipal qui avait également manifesté son opposition aux mêmes opérations a été dissous par ordonnance royale. Un maire et un adjoint provisoires ont été nommés par M. le préfet et installés par M. le sous-préfet immédiatement avant de commencer le recensement. De nouvelles élections auront lieu dans ladite commune de Wasigny dans les trois mois du jour des ordonnances du roi, pour reconstituer l'administration.

TULLE. — **Corrèze.** — Un arrêté du préfet de la Corrèze a annulé la délibération prise au sujet du recensement, par le conseil municipal de Tulle.

GIROUDE. — **Bordeaux.** — Une faillite considérable vient de jeter la consternation sur notre place : la maison Balguerie a déposé hier son bilan. Il est impossible d'évaluer encore à quel chiffre s'élèvera le passif de cette faillite ; mais, d'après l'importance et l'immensité des affaires que faisait cette maison, d'après le crédit si étendu dont elle jouissait, on doit craindre que ce chiffre ne soit fort élevé. Le caissier de MM. Balguerie, dit on, aurait contribué à hâter la chute de leur maison par des soustractions de sommes considérables. Ce caissier est en fuite. Une plainte a été déposée contre lui au parquet de M. le procureur du roi. Une instruction criminelle a été aussitôt commencée, et des recherches actives ont été faites ; mais jusqu'ici toutes ces recherches ont été sans résultat.

HAUTE-GARONNE. — **Toulouse.** — Le recensement de la population de Toulouse qui vient d'être terminé, offre les résultats suivants : le nombre des habitans s'élève à 79,937. Ce nombre s'élevait en 1836 à 77,572. Il y a donc eu, depuis cette époque, un accroissement de population de 2,365. La population flottante actuelle, comprenant la garnison, les séminaires, les écoles, etc., s'élève à 10,431.

haur de quelque Espagnol proscrit en lui cédant ma clientèle. Je suis logé rue Hiller-Bertin, chez une pauvre veuve qui prend des pensionnaires. Ma chambre est au midi et donne sur un petit jardin ; je n'entends aucun bruit, je vois de la verdure, et ne dépense en tout qu'une piastre par jour ; je suis tout étonné des plaisirs calmes et purs que je goûte dans cette vie de Denys à Corinthe. Depuis le lever du soleil jusqu'à dix heures, je fume et prends mon chocolat, assis à ma fenêtre, en regardant deux plantes espagnoles, un genêt qui s'élève entre les masses d'un jasmin : de l'or sur un fond blanc, une image qui fera toujours tressaillir un rejeton des Maures. A dix heures, je me mets en route jusqu'à quatre heures pour donner mes leçons. A cette heure, je reviens dîner, je fume et lis jusqu'à mon coucher. Je puis mener longtemps cette vie, que mélangent le travail et la méditation, la solitude et le monde. Sois donc heureux, Fernand, mon abdication est accomplie sans arrière-pensée ; elle n'est suivie d'aucun regret comme celle de Charles-Quint, d'aucun envie de renouer la partie comme celle de Napoléon. Cinq nuits et cinq jours ont passé sur mon testament ; la pensée en a fait cinq siècles. Les grandes, les titres, les biens sont pour moi comme s'ils n'eussent jamais été. Maintenant que la barrière du respect qui nous séparait est tombée, je puis, cher enfant, te laisser lire dans mon cœur. Ce cœur, que la gravité couvre d'une impénétrable armure, est plein de tendresses et de dévouements sans emploi ; mais aucune femme ne l'a deviné, pas même celle qui, dès le berceau, me fut destinée. Là est le secret de mon ardente vie politique. A défaut de maîtresse, j'ai adoré l'Espagne. L'Espagne aussi m'a échappé ! Maintenant que je ne suis plus rien, je puis contempler le moi détruit, me demander pourquoi la vie y est venue et quand elle s'en ira ? Pourquoi la race chevaleresque par excellence a jeté dans son dernier rejeton ses premières vertus, son amour africain, sa chaude poésie ; si la graine doit conserver sa rugueuse enveloppe sans pousser de tige, sans effeuiller ses parfums orientaux du haut d'un radieux calice ? Quel crime ai-je commis avant de naître, pour n'avoir inspiré d'amour à personne ? Dès ma naissance, étais-je donc un vieux débris destiné à échouer sur une grève aride ? Je retrouve en mon ame les déserts paternels, éclairés par un soleil qui les brûle sans y rien laisser croître. Reste orgueilleux d'une race déchue, force inutile, amour perdu, vieux jeune homme, j'attendrai donc où je suis, mieux que partout ailleurs, la dernière faveur de la mort. Hélas ! sous ce ciel brumeux, aucune étincelle ne ranimera la

flamme dans toutes ces cendres. Aussi pourrais-je dire, pour dernier mot, comme Jésus-Christ : *Mon Dieu, tu m'as abandonné !* Terrible parole que personne n'a osé sonder.

Juge, Fernand, combien je suis heureux de revivre en toi et en Marie, je vous contemplerai désormais avec l'orgueil d'un créateur fier de son œuvre. Aimez-vous bien et toujours, ne me donnez pas de chagrins : un orage entre vous me ferait plus de mal qu'à vous-mêmes.

Notre mère avait pressenti que les événements serviraient un jour ses espérances. Peut-être le désir d'une mère est-il un contrat passé entre elle et Dieu ? N'était-elle pas d'ailleurs un de ces êtres mystérieux qui peuvent communiquer avec le ciel et qui en rapportent une vision de l'avenir ? Combien de fois n'ai-je pas lu dans les rides de son front qu'elle s'obstait à Fernand les honneurs et les biens de Felipe. Je le lui disais, elle me répondait par deux larmes et me montrait les plaies d'un cœur qui nous était dû tout entier à l'un comme à l'autre, mais qu'un invincible amour donnait à toi seul. Aussi son ombre joyeuse planera-t-elle au dessus de vos têtes quand vous les inclinerez à l'autel. Viendrez-vous carresser enfin votre Felipe, dona Clara ? Vous le voyez ? Il cède à votre bien-aimé jusqu'à la jeune fille que vous poussiez à regret sur ses genoux.

Ce que je fais plaît aux femmes, aux morts, au roi, Dieu le voulait ; n'y dérange donc rien, Fernand ! Obéis et tais-toi.

P. S. Recommande à Urraca de ne pas me nommer autrement que M. Henarez. Ne dis pas un mot de moi à Marie ; tu dois être le seul être vivant qui sache les secrets du dernier Maure christianisé, dans les veines duquel mourra le sang de la grande famille née au désert et qui va finir dans la solitude. Adieu.

VIII.

Louise de Chauveau à Bénéde de Maucombe.

Comment, bientôt mariée ? mais prend-on les gens ainsi ? Tu te promets à un homme en un mois, sans le connaître, sans en rien savoir. Cet homme peut être maladif, ennuyeux, insupportable. Ne vois-tu pas, Bénéde, ce qu'on veut faire de toi ? tu leur es nécessaire pour continuer la glorieuse maison de l'Estorade, et voilà tout. Tu vas devenir une provinciale. Est-ce là nos promesses mutuelles ? A votre place, j'aimerais mieux aller me promener avec les d'Hyères en calèche, jusqu'à ce qu'un corsaire al-

Colomes françaises. — **ALGERIE.** — M. le général Bugeaud a adressé à M. le président du conseil, ministre de la guerre, un rapport sur sa dernière expédition.

M. de Lamoricière, qui était chargé du ravitaillement de Mascara, ayant été obligé de changer de route, se réunit au gouverneur-général, et ils marchèrent ensemble sur Abd-el-Kader. L'émir était campé à Ain-Kebiza. Nous laissons parler le rapport :

« Désirant vivement l'engager dans un combat, et sachant que les Arabes décampaient rarement avant le jour, je partis en silence à deux heures du matin, et au point du jour ma cavalerie était en présence du camp arabe. Elle se composait de 400 Medjehrs, 500 Douairs, 100 Mokahlis du bey aux ordres du capitaine Esterhazy, 800 chasseurs et spahis. Malgré sa grande infériorité numérique, je lui ordonnai de franchir les ravins et d'engager vivement l'action, lui promettant de la soutenir au plus vite par l'infanterie qui arrivait au pas gymnastique, mais dont la queue était encore fort loin, parce que les difficultés du terrain m'avaient forcé de marcher sur une seule colonne.

« Mustapha et Jousouf, avec ses spahis, franchirent les ravins à droite et tombèrent sur la cavalerie des tribus qu'ils mirent en fuite en lui tuant des hommes et prenant des chevaux. El Mezary, avec des Medjehrs, des Douairs de Mostaganem et des Mokahlis du bey, prirent une bonne part à ce premier succès. Ils étaient soutenus par les chasseurs en trois échelons. Une partie des Medjehrs avait passé à gauche ; moins heureux, ils donnèrent sur plusieurs escadrons de la cavalerie régulière qui les ramena avec perte d'un de leurs chefs et de plusieurs cavaliers. Je franchissais alors le dernier ravin avec les zouaves du commandant Leflo et un détachement de sapeurs. J'arrivai très à propos pour secourir les Medjehrs, car acculés à une berge presque infranchissable, ils ne pouvaient manquer de perdre beaucoup de monde. La présence d'un beau bataillon qui s'élança en avant des Medjehrs, arrêta les cavaliers rouges de l'émir ; mais le centre de la cavalerie ennemie où se trouvait le reste des réguliers, enhardi par le petit succès de sa droite, se porta sur ce point.

« Les douairs, les spahis et les chasseurs vainqueurs de leur côté, firent un changement de direction à gauche pour prendre part à ce nouveau combat. Ils donnèrent avec une grande impétuosité et bientôt tous les irréguliers furent dispersés et chassés définitivement du champ de bataille. Les rouges seuls combattirent vaillamment ; quoique perdant du terrain, ils se rallièrent trois fois et soutinrent trois charges vigoureuses. Nos chasseurs et nos spahis les abordèrent le sabre à la main ; on les recevait par un feu à bout portant qui nous fit éprouver des pertes sensibles ; enfin les réguliers de l'émir furent dispersés, mis en fuite et poursuivis pendant deux lieues. Les chevaux étant harassés de fatigue, j'arrêtai la poursuite qui fut continuée encore quelque temps par l'infanterie qui avait suivi à la course sans pouvoir prendre part à l'action ; mais elle fit preuve de la meilleure volonté, car elle franchit en cinq quarts d'heure un espace de 12 kilomètres, espérant trouver l'infanterie arabe. Nous ignorions encore qu'elle fût restée dans les montagnes.

« Le 14, au point du jour, je pénétrai dans ces repaires, et bientôt ma cavalerie, lancée à l'aventure, rencontra les tribus dont les cavaliers et les fantassins firent une résistance inutile. On leur prit beaucoup de tentes et d'effets, des chevaux, des mulets, des ânes, 1,500 têtes de bétail et 53 personnes. Je fus contraint de coucher dans ces horribles lieux sur la fontaine de Taich-touin, située dans un ancre profond.

« Je ne décampa qu'au grand jour, mes troupes évacuèrent ces positions difficiles en se protégeant mutuellement et en couvrant le butin. L'ennemi qui nous suivait n'osa rien entreprendre, et le terrain était trop aride pour que j'eusse quelque chose à gagner en l'attaquant. Je revenais sur Mascara, et après une marche pénible, j'atteignis à la nuit Oued el Hammam, où je séjournai, le lendemain 16, pour détruire le village de la Guelta, qui est le berceau de la famille d'Abd-el-Kader. C'est là que ce chef a été élevé ; son frère aîné, Sidi-Said, était encore la veille dans la maison paternelle, qui était passablement commode. Autour d'elle existaient une trentaine de maisons pour loger les gens attachés à leur service et aux travaux agricoles de cette petite vallée, dont la fertilité était attestée par les abondants silos que nous trouvâmes. Je chargeai de grains tous les transports, et même la cavalerie, et le 17, je les déposai à Mascara.

« Ayant traqué et foulé les Hachems de l'Ouest, je résolus de me jeter sur ceux de l'est que je savais retirés dans les montagnes qui leur servent de limites au sud. Je marchai donc sur Saïda le 19.

« Il nous arriva des envoyés des Hassaisins, tribu de l'Yagoubia. Ils nous dirent qu'ils désiraient notre alliance pour les aider à secouer le joug odieux d'Abd-el-Kader, qui les avait ruinés et maltraités ; que si nous voulions, ils nous conduiraient, en passant sur la lisière du désert, de manière à nous faire tomber sur une grosse fraction de la tribu des Hachems, et que leurs cavaliers, ceux des Oulad-Brasim et de quelques autres tribus marcheraient avec nous. J'acceptai leur alliance et leurs services.

« Nous fûmes très bien conduits ; malheureusement il y avait 24 kilomètres, et nous ne pûmes arriver qu'au jour. Les cavaliers des ligueurs étaient à leur poste sur notre droite, et n'attendaient, pour se lancer, que notre arrivée. Quelques-uns vinrent nous prévenir que les tribus décampaient. Ma cavalerie se porta en avant, au galop, et bientôt les montagnes et les vallées furent envahies par une nuée de cavaliers. Mais l'émigration, prévenue, avait commencé son mouvement dès la veille, et nous ne pûmes tomber que sur la queue.

« Le lendemain, je marchai vers l'Oued-el-Abd, sur les traces des fuyards. Les cavaliers du désert avaient diminué, parce qu'ils étaient allés mettre à couvert leur butin ; mais nous fûmes joints par les envoyés de plusieurs autres tribus : j'avais encore 4 à 500 chevaux. Là, un événement heureux arriva très à propos pour cimenter l'alliance.

« J'avais organisé un fourrage qui ne trouva rien d'abord, malgré ses recherches ; 52 spahis, sous la conduite de MM. Turot et Damotte, s'en séparèrent pour chercher fortune ailleurs, et le grand détachement resta. Peu d'instants après, nous entendîmes une fusillade, et l'on comprit que nos spahis fourrageurs étaient attaqués. Les spahis d'Yousouf et Yousouf lui-même vinrent individuellement au secours de leurs camarades, et je les fis appuyer par le 2^e de chasseurs en bon ordre, lequel fut suivi de 3 bataillons. Cet engagement fortuit amena l'un des plus beaux combats de cavalerie de cette guerre.

« C'était la cavalerie régulière du khalifa ben Thamy, qui avait attaqué nos spahis. Dès que MM. Turot et Damotte se virent soutenus, ils revinrent sur leurs adversaires et entrèrent dans leurs rangs ; ils furent suivis de près par le reste des quatre escadrons et la mêlée devint complète. On se tirait d si près que le feu prenait aux vêtements. J'ai vu plusieurs cavaliers arabe-

Lundi.

« Voici quinze jours, ma chère, que je vis de la vie du monde : un soir aux Italiens, l'autre au grand Opéra ; de là toujours au bal. Ah ! le monde est une féerie. La musique des Italiens me ravit, et pendant que mon ame nage dans un plaisir divin, je suis lorgnée, admirée ; mais, par un seul de mes regards, je fais baisser les yeux au plus hardi jeune homme. J'ai vu là des jeunes gens charmants ; eh ! bien, pas un ne me plaît ; aucun ne m'a causé l'émotion que j'éprouve en entendant Garcia dans son magnifique duo avec Pellegrini dans *Othello*. Mon Dieu ! ce Rossini doit-il être jaloux pour avoir si bien exprimé la jalousie. Quel cri que : *Il mio cor si divide !* Mais je te parle grec, tu n'as pas entendu Garcia, tu sais seulement combien je suis jalouse ! Quel triste dramaturge que Shakespeare. *Othello* se prend de gloire, il remporte des victoires, il commande, il parade, il se promène en laissant Desdémone dans son coin, et Desdémone, qui le voit préférant à elle les stupidités de la vie publique, ne se fâche point ? Cette brebis mérite la mort. Que celui qui je daignerai aimer s'avise de faire autre chose que de m'aimer ? Moi, je suis pour les longues épreuves de l'ancienne chevalerie. Je regarde comme très impertinent et très sot ce paltoquet de jeune seigneur qui a trouvé mauvais que sa souveraine l'envoyât chercher son gant au milieu des lions ; elle lui réservait sans doute quelque belle fleur d'amour, et il l'a perdue après l'avoir méritée, l'insolent ! Mais je babille comme si je n'avais pas de grandes nouvelles à t'apprendre ! Mon père va sans doute représenter le roi notre maître à Madrid, je dis notre maître, car je ferai partie de l'ambassade. Mon père m'emmènera pour avoir une femme près de lui, car ma mère ne veut aller à Madrid que dans le cas où M. de Saint-Héren, un jeune homme qu'elle protège, serait nommé troisième secrétaire d'ambassade.

brûlant dans leurs habits. Nos blessés avaient aussi leurs vêtements brûlés et auraient été consumés sans les soins que leurs camarades leur ont donnés. Le lieutenant Fleury tua un porte-étendard et lui enleva son drapeau. Ce combat, si rempli d'anxiété et d'intérêt, a duré une demi-heure, sur une étendue de 5 kilomètres.

Le lendemain, 27, les cavaliers alliés du Sud nous conduisirent à des silos abondants, appartenant aux Hachems. Je les congédiai après leur avoir fait des présents.

Ayant pris des vivres à Mascara pour cinq jours, afin de pouvoir en consacrer un à un retour offensif, je me suis dirigé sur Mostaganem en passant par Oued-el-Hammam et le fort Pétégau. Outre que c'était une nouvelle direction à étudier, j'étais sûr d'y trouver du fourrage pour ma cavalerie. Abd-el-Kader m'a suivi de loin avec un millier de chevaux sans oser rien entreprendre. La colonne est rentrée le 5 à sa base d'opérations, après cinquante-trois jours de campagne. Nous avons perdu, par le feu de l'ennemi, un officier et vingt-trois hommes; il en est mort onze par suite de maladies; beaucoup d'autres hommes sont fatigués, mais non malades, le repos les remettra promptement.

Ajoutons aux faits que j'ai eu l'honneur, monsieur le maréchal, de vous exposer dans ce rapport, que tout en guerroyant, la division a approvisionné Mascara pour 6,000 hommes pendant plusieurs mois.

Tribunaux.

AFFAIRE DE MM. ARZAC ET CONSORS.—Le tribunal de Pau a continué, le 25, le jugement de l'affaire de MM. Arzac, Gasc et Roldés, prévenus de continuation illégale de fonctions publiques, après révoation.

Dans cette audience, entièrement dénuée d'intérêt, M. Gasc a été entendu pour la défense; M. le procureur général Joly Rambalière a répliqué.

Le tribunal a remis au samedi 27 le prononcé du jugement.

VARIÉTÉS.

I.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE, PAR M. LE BARON DE GÉRANDE.

4 vol. in-8°. Jules Renouard, éditeur.

Le tableau des civilisations les plus avancées et les plus brillantes offre toujours de tristes ombres. Quel que soit le développement de la richesse publique et particulière, il existe nécessairement des classes qui ne connaissent de la vie que ses amertumes et ses misères. En vain d'imprudents amis de l'humanité, se méprenant sur les véritables conditions de l'existence sociale, croient trouver dans un système d'égalité chimérique un remède à des maux qui ne doivent finir qu'avec le monde. Sans doute, il n'est pas d'abus qu'une sage réforme ne puisse atteindre; mais vouloir fonder une société nouvelle sur des bases autres que celles qui ont été posées par la nature, ce serait, au lieu d'entrer dans la voie des réformes, tout détruire et n'amonceler que des ruines.

Et cependant tel est le besoin de nouveauté qui tourmente notre époque que les esprits, non contents de se précipiter au hasard dans les voies des prétendues réformes politiques, se complaisent dans le rêve insensé d'un ordre social où l'on ne connaîtrait rien de ce qui blesse aujourd'hui l'aveugle instinct d'un orgueil ennemi de toute supériorité et de toute dépendance. Marcher par la conquête du pouvoir à la conquête de la propriété, tel est aujourd'hui le but réel de ce travail d'émancipation qui cache, sous une apparence de philanthropie, l'élément le plus actif de la désorganisation sociale. Mais quelques efforts que fassent les hommes, ils ne parviendront jamais à changer l'immuable loi de la Providence qui a fondé la société sur les besoins. Il y aura toujours des riches et des pauvres, et l'antique allégorie de la Fortune laissant au hasard et sans choix tomber ses dons sur les mortels, sera éternellement une image sensible de la condition réelle de l'humanité. Le ciel n'a laissé à l'homme, pour soulager les maux de ses semblables, d'autre ressource que la bienfaisance; mais la bienfaisance même la plus éclairée et la plus généreuse ne saurait tarir la source des misères humaines. Il y aura toujours des malheureux, afin qu'il y ait toujours des âmes vouées au culte du malheur, et que l'exercice des plus nobles et des plus pures vertus ne cesse jamais sur la terre.

Le christianisme, en abolissant l'esclavage, a relevé la condition morale de l'humanité; mais il n'a pu briser que le joug imposé à l'homme par un autre homme, et le passage de la servitude à la liberté n'a presque été, pour un grand nombre, qu'un changement de maître. Indépendant de toute volonté étrangère, l'homme affranchi et devenu libre se trouva dans la dépendance de toutes les nécessités de la vie. Comme il n'appartenait plus à personne, il n'eut plus à attendre d'un autre les soins qu'un maître doit à sa chose; il dut lui-même se défendre, se conserver, et chercher dans son industrie son existence et celle de ses siens, car il eut alors une famille. La société prit ainsi un aspect tout différent, et une sorte de lutte nouvelle s'engagea, où d'une part le travail et l'industrie, et de l'autre le besoin, se trouveront tout à coup aux prises. Lutte perpétuelle, et féconde en magnifiques résultats, puisque c'est à elle que sont dus tous les progrès des arts et toutes les conquêtes du génie; mais aussi lutte mêlée de revers et de désastres, qui laisse voir, à côté des succès les plus glorieux, tant d'infortunés vaincus malgré leurs efforts.

Ce n'est pas que dans les sociétés anciennes l'indigence fût inconnue; mais quoique les législations eussent peu fait pour la prévenir ou pour l'assister, on voit du premier coup d'œil qu'elle ne pouvait être, en quelque sorte, qu'un accident, qu'une exception, et non, comme aujourd'hui, la condition d'une classe nombreuse. En effet, pour ne parler ici que de la Grèce et de Rome, la classe des hommes libres y était numériquement peu considérable. Dotée, en général, d'une certaine aisance, elle n'était guère exposée à la pauvreté, et n'en sentait pas vivement les atteintes. D'ailleurs, dans un état encore imparfait de civilisation, les nécessités de la vie étaient bien moins multipliées. Cependant on vit aussi les progrès

de l'indigence suivre ceux du luxe, et il fallut enfin établir un régime de secours pour la soulager.

Puisque l'inégalité des conditions est une loi naturelle de la société, dans ce sens qu'elle est le résultat nécessaire de la liberté du travail; puisque l'indigence forme la limite inférieure de cette inégalité, il est évident que la classe comprise dans une catégorie qui semble devenir de jour en jour plus nombreuse, a dû attirer l'attention de la législation, en même temps que celle des amis de l'humanité. Il n'est pas, en effet, dans l'Europe moderne, une seule nation où le gouvernement ne se soit appliqué avec plus ou moins de bonheur et de succès, soit à diminuer le nombre des indigents, soit à les secourir. Certes, rien ne serait plus intéressant que de comparer les divers systèmes adoptés chez les différents peuples, avec les résultats obtenus. Mais on conçoit que les bornes étroites où nous devons nous renfermer, ne nous permettent pas de présenter même un simple aperçu des travaux et des essais qui ont été faits dans ce but. Notre intention n'est donc aujourd'hui que de rendre un juste, quoique tardif hommage, à un des hommes les plus modestes et les plus honorables de notre époque, qui, dans un ouvrage publié depuis quelques mois, a réuni les résultats de ses savantes recherches, aux fruits de sa propre expérience, sur toutes les questions relatives à la bienfaisance publique. M. le baron de Gérando n'avait pas besoin de ce nouveau titre pour avoir droit à la reconnaissance de tous les amis du véritable progrès social. Ici ce ne sera plus ces vagues déclamations où se complaisent nos prédicateurs de réforme, si habiles à détruire, si impuissants à rien établir. Sa plus haute raison, constamment inspirée par un sentiment de bienveillance et d'amour, donne au langage de l'auteur un caractère particulier de vérité et d'ouïction. On sent en le lisant quelque chose de communicatif. Les instincts généreux se réveillent et se raniment, et l'on se trouve plus disposé à s'associer aux nobles entreprises qui ont pour objet le soulagement des douleurs et des misères humaines.

Mais le livre de M. de Gérando n'est pas seulement destiné à exciter dans les âmes de vives sympathies en faveur des malheureux, il doit encore être le guide et le manuel de tous ceux qui s'occupent d'œuvres de bienfaisance, soit dans l'homme privé qui ne veut pas répandre ses dons sans discernement, soit du fonctionnaire jaloux de donner au concours de l'autorité publique dans ces mêmes œuvres, la plus sage et la plus utile direction. Dans l'impossibilité où nous sommes d'indiquer même la moindre partie des innombrables questions traitées dans ces quatre volumes, et ne voulant pas d'ailleurs passer légèrement sur un ouvrage aussi remarquable, nous serons obligés pour le faire connaître à ceux de nos lecteurs qui ne l'auraient pas encore pu étudier, de nous arrêter seulement sur quelques-uns des points principaux.

Après avoir passé en revue et apprécié, dans une curieuse et savante introduction, les divers écrits où, depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, ont été agitées les questions relatives à la matière de son livre, l'auteur, avec la lucidité qui le caractérise, établit d'abord, comme notions préliminaires, ce qu'il faut entendre par *paupéreté* et par *indigence*, termes employés comme synonymes dans le langage usuel, mais qui sont loin d'exprimer la même idée. La *paupéreté* est le degré intermédiaire entre la gêne et la misère; c'est l'état de celui qui n'a pas de quoi subsister convenablement suivant sa condition. L'*indigence* est la pauvreté extrême, c'est le dénuement absolu et la privation du nécessaire. Cette distinction est d'autant plus importante qu'elle doit servir de règle dans l'administration des secours publics. Le pauvre n'a besoin que de protection et d'appui, à l'indigent il faut un asile ou la subsistance.

Puis le plan de l'ouvrage se dessine nettement, et l'on voit que tout va se rapporter à deux idées générales: quels sont les moyens de prévenir l'indigence, quels sont les moyens de la soulager?

En étudiant les moyens de prévenir l'indigence, on est conduit naturellement à la recherche de ses causes. Ici M. de Gérando n'a pas craint d'aborder les plus difficiles problèmes de l'économie sociale, et certes personne ne pouvait avec plus de confiance que lui en proposer la solution.

Les philosophes spéculatifs qui, sans avoir une juste notion de la nature de l'homme et de celle de la société, se sont avisés de faire *a priori* des théories sociales, sont tous partis de ce principe, que l'inégalité des conditions est incompatible avec l'égalité des droits que tout homme reçoit de la nature, et que les lois civiles qui consacrent cette inégalité ne font que donner à l'injustice une odieuse sanction. Jamais cette dangereuse erreur n'a été combattue d'une manière plus victorieuse que dans le petit nombre de pages où M. de Gérando a voulu établir la vérité de la proposition contraire. Reconnaisant le progrès comme la grande loi de la société humaine, il montre que le développement de la richesse commune ne peut s'opérer sans rompre l'égalité de répartition; que par l'effet de cette loi, tous les degrés de l'échelle sociale, s'élevant à la fois vers une plus grande aisance, la supériorité acquise par quelques-uns profite réellement à tous; que les conditions les moins favorisées obtiennent des avantages qui rendent leur situation beaucoup meilleure; et que dans le système d'un niveau absolu, les sociétés modernes se trouveraient réduites à l'état des peuplades sauvages.

Mais, parvint-on d'ailleurs à réaliser une fois cette chimère de la parfaite égalité, ne serait-elle pas détruite le moment d'après? Les uns s'éleveraient par la supériorité du talent, de l'activité, de l'ordre; d'autres descendraient par négligence, par impéritie, en se livrant à leurs passions. Les uns s'enrichiraient par l'économie; les autres se ruineraient par la dissipation et l'abus; et les contrastes les plus sensibles apparaîtraient bientôt entre les situations individuelles. Et qui ne voit que si on voulait suspendre le cours de ces mouvements opposés, il faudrait porter atteinte au droit de propriété, c'est à dire à la garantie sur laquelle reposent les rémunérations du travail, et de laquelle dépend, par conséquent, la production de la richesse? Ce serait attaquer la civilisation même dans son principe.

La seule inégalité qui, loin d'être une condition nécessaire de la so-

ciété, en contraire le but et l'objet, c'est celle qui procède par exclusions, celle qui dérive des monopoles, des privilèges, etc., et qui prive une portion des membres de la société du premier de leurs droits, le libre exercice des facultés qu'ils tiennent de sa nature. Quant à l'autre, il est évident que, placée sous la triple garantie des lois, des lumières et des mœurs, elle devient à la fois un instrument de la prospérité générale, et du bien-être individuel.

Quelques économistes n'ont pas craint de placer au premier rang, parmi les causes de l'indigence, les progrès de l'industrie; comme si ces progrès ne donnaient pas, au contraire, aux individus des classes les moins aisées, plus de facilité à s'approvisionner et à s'employer d'une manière utile pour eux-mêmes, résultat qui leur est également favorable sous le double rapport de consommateurs et de travailleurs.

D'autres ont accusé l'excès de la population, et dans la crainte de voir s'étendre avec elle le fléau du paupérisme, ils ont proposé, pour arrêter la reproduction de l'espèce humaine, les mesures les plus rigoureuses ou les plus bizarres, telles que le célibat forcé et même la castration. Ce qui causait leur effroi n'était qu'un fantôme que l'examen fait évanouir; ils ont cru que les subsistances ne pouvaient pas se multiplier dans la même proportion que les consommateurs. Or, c'est là une erreur que l'expérience même a rendue palpable en Angleterre et en France depuis que leur population a doublé. On conçoit, en effet, que si le nombre des travailleurs s'accroît, et que la puissance du travail s'élève, chacune de ces deux circonstances augmentant la production, leur réunion combinée s'augmentant plus sensiblement encore, il pourra se faire que les progrès de la production égalent, surpassent même ceux de la population, et les surpassent dans une proportion très forte.

On serait beaucoup plus dans le vrai si l'on cherchait la cause de la misère dans les vices et l'imprévoyance. Les vices multiplient les dépenses par des consommations inutiles, et tarissent la source des revenus, en débordant au travail les heures sacrifiées aux désordres les plus ruineux. Ils font subir à l'homme une dégradation morale plus funeste encore. Le caractère s'avilit, la volonté n'a plus de force, l'incurie et l'apathie arrivent bientôt et avec elles l'épuisement des ressources.

Outre cette cause générale, qui fait de l'indigence un châtement mérité, il en est d'autres qui laissent au malheureux tous ses droits à l'intérêt, à la pitié et à l'assistance de ses semblables. L'âge, les infirmités, la maladie, certaines circonstances indépendantes de la volonté humaine, telles que les incendies, les inondations, les banqueroutes, peuvent détruire tous les moyens d'existence d'une famille, et ne lui laisser d'autre ressource que les secours de la bienfaisance.

C'est dans l'ouvrage de M. de Gérando qu'il faut chercher le développement des idées que nous pouvons à peine ébaucher ici, et d'une foule d'autres qui s'y rattachent. L'économiste, le moraliste, l'homme religieux, tous trouveront un charme singulier dans cette lecture. Nous passerons en revue dans notre prochain article ce qui fait la partie la plus essentielle du livre, les moyens de prévenir l'indigence, et de la secourir lorsqu'elle n'a pu être prévenue.

Théâtres, fêtes et concerts.

Poulter étudie en ce moment le rôle du *Comte Orly*, dans lequel il se montrera le mois prochain pour la clôture de ses débuts. Ce jeune ténor est décidément en faveur auprès du public, et pour être vrais, nous devons dire qu'il le mérite.

C'est une indisposition de Couderc qui a empêché l'Opéra-Comique de donner ces jours derniers la *Jeunesse de Charles-Quint*. Heureusement le répertoire est assez riche pour attendre.

Ce soir, à l'Ambigu-Comique, la 8^e représentation de *Paul et Virginie*. Cette pièce obtient ce qu'on appelle en langage de théâtre un succès de femmes, et au point de vue du caissier ces succès-là sont les bons.—Alexandre Mauxin, qui jouait hier, par extraordinaire, *Gaspard le pêcheur*, a déployé dans ce rôle une verve et une énergie prodigieuses. C'était pour ainsi dire une création nouvelle.

La vogue incroyable, acquise à l'épopée militaire de *Murat*, commence à devenir vraiment monotone pour les autres pièces qui se jouent au boulevard. Le directeur du Cirque fait bien des jaloux.

Spectacles du 29 novembre.

- 7 h. 1/2. OPÉRA. — Robert-le-Diable.
- 7 h. 1/2. FRANÇAIS. — Bruni et Palaprat, 1^{er} rep. de Une-Chaine.
- 7 h. 1/2. ODÉON. — Crispin rival, les Enfants blancs.
- 7 h. 1/2. OPÉRA-COMIQUE. — Jocunde, Jean de Paris.
- 7 h. 1/2. VAUDEVILLE. — La Demoiselle majeure, l'Ingénue de Paris, l'aveugle et son bâton, Danseurs espagnols, le Poltron.
- 5 h. 3/4. GYMNASSE. — La Douairière, Maurice, Caliste, le Diplomate.
- 7 h. 1/2. VARIÉTÉS. — Le Chevalier du Guet, les Abelles, Trinquafort.
- 6 h. 3/4. PALAIS-ROYAL. — Cabochard, le Caporal, Chansonnettes, 1^{er} acte de Frétillon.
- 6 h. 1/2. PORTE SAINT-MARTIN. — Cartouche, Jeannie le Breton.
- 6 h. 1/2. AMBIGU-COMIQUE. — La Régaillette, Paul et Virginie.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS. — Lundi 29 novembre. — Méricant, fabricant de produits chimiques; cdt., 11 h. — Lisch, boulanger, cdt., 11 h. — Festelet aîné, md de vins concord., 11 h. — Bonnet, traiteur, vérif., 11 h. — Charles Dreyfus et C^{ie}, vérif., md. — Terzuolo, imprimeur; rem. à hauteur, md. — Aubin, lampiste; concord., md. — Dille Hart, lingère; concord., md. — René aîné, md de papiers; concord., md. — Meslier, entrepreneur synd., md. — Lémarié, entrep. de bâtiments; synd., 1 h. — Defouchécourt, exploitant une scierie; cdt., 1 h. — Dufoujon père, carrier; cdt., 1 h. — Bonnot, ilmondier; concord., 1 h. — Byron, restaurateur; vérif., 1 h.

L'un des propriétaires-gérants: DUJARIER.

Paris. — Imprimerie de BETHUNE et FLON, 36, rue de Vaugirard.

C'est, comme je l'entends dire des difficultés politiques, une question de cabinet. Le roi est fort absolu. Entre sa femme et son roi, mon père est excessivement gêné. M. le duc de Rhétoré, notre aîné, solennel, froid et fantasque, serait écrasé par son père à Madrid, il reste à Paris. Il a des raisons majeures... A l'Opéra, il ne manque pas une des représentations où danse une certaine Tullia. Quant à mon second frère, il est à son régiment, je ne l'ai pas encore vu. Voilà comment je suis destinée à être l'Antigone d'un ambassadeur de Sa Majesté. Peut-être me marierai-je en Espagne, et peut-être la pensée de mon père est-elle de m'y marier sans dot, absolument comme on te marie à ce reste de vieux garde d'honneur.

Mon père m'a proposé de la suivre et m'a offert son maître d'espagnol. — Vous voulez, lui ai-je dit, me faire faire un mariage en Espagne! Il m'a, pour toute réponse, honoré d'un fin regard. Il aime depuis quelques jours à m'agacer au déjeuner, il m'étudie et je dissimule; aussi l'ai-je, comme père et comme ambassadeur *in petto*, cruellement mystifié. Ne me prenait-il pas pour une sottise? Il me demandait ce que je pensais de tel jeune homme et de quelques demoiselles avec lesquelles je me suis trouvée dans plusieurs maisons. Je lui ai répondu par la plus stupide discussion sur la couleur des cheveux, sur la différence des tailles, sur la physiognomie des jeunes gens. Mon père parut désappointé de me trouver si naïve, il se blâma intérieurement de m'avoir interrogée. — Cependant, mon père, ajoutai-je, je ne dis pas ce que je pense réellement: ma mère m'a dernièrement fait peur d'être inconvenante en parlant de mes impressions. — Sa famille, vous pouvez vous expliquer sans crainte, répondit ma mère.

— Eh bien! repris-je, les jeunes gens m'ont jusqu'à présent paru être plus intéressés qu'intéressés, plus occupés d'eux que de nous; mais ils sont, à la vérité, très grossiers, peu dissimulés, ils quittent à l'instant la physiognomie qu'ils ont prise pour nous parler, et s'imaginent sans doute que nous ne savons point nous servir de nos yeux. L'homme qui nous parle est le prétendant, l'homme qui ne nous parle plus est le mari. Quant aux jeunes personnes, elles sont si fausses qu'il est impossible de deviner leur caractère autrement que par celui de leur danse, il n'y a que leur taille et leurs mouvements qui ne mentent point. J'ai surtout été effrayée de la brutalité du beau monde. Quand il s'agit de souper, il se passe, toutes proportions gardées, des choses qui me donnent une image des émeutes

populaires. La politesse cache très imparfaitement l'égoïsme général. Je me figurais le monde autrement. Les femmes y sont comptées pour peu de chose, et peut-être est-ce un reste des doctrines de Buonaparte. — Armando fait d'étonnans progrès, a dit ma mère. — Ma mère, croyez-vous que je vous demanderai toujours si Mme de Staël est morte? Mon père sourit et se leva.

Samedi.

Ma chère, je n'ai pas tout dit. Voici ce que je te réserve. L'amour que nous imaginions doit être bien profondément caché, je n'en ai vu de trace nulle part. J'ai bien surpris quelques regards rapidement échangés dans les salons; mais quelle pâlure! Notre amour, ce monde de merveilles, de beaux songes, de poésies réalisées, de plaisirs et de douleurs se répondant, ces sourires qui éclairaient la nature, ces paroles qui ravissent, ce bonheur toujours donné, toujours reçu, ces tristesses causées par l'éloignement et ces joies que prodigue la présence de l'être aimé!... De tout cela, rien. Ou ces délicieuses fleurs de l'âme naissent-elles? qui ment? nous ou le monde? J'ai déjà vu des jeunes gens, des hommes par centaines, et pas un ne m'a causé la moindre émotion; ils m'auraient témoigné admiration et dévouement, ils se seraient battus, j'aurais tout regardé d'un œil insensible. L'amour, ma chère, doit comporter un phénomène rare. On peut vivre toute sa vie sans rencontrer l'être à qui la nature a départi le pouvoir de nous rendre heureuses. Cette réflexion fait frémir; car si cet être se rencontre trop tard, hein?

Depuis quelques jours je commence à m'épouvanter de notre destinée, à comprendre pourquoi tant de femmes ont des visages attristés sous la couche de vermillon qui y mettent les fausses joies d'une fête. On se marie au hasard, et tu te maries ainsi. Des ouragans de pensées ont passé dans mon âme. Être aimée! tous les jours de la même manière et néanmoins diversement! Être aimée autant après dix ans de bonheur que le premier jour? Il faut avoir éveillé bien des sympathies et y répondre. Mais un pareil amour veut des années! Y a-t-il des lois pour les créations du cœur, comme pour les créations visibles de la nature? L'alégresse se souvient-elle? Dans quelle proportion l'amour doit-il mélanger ses larmes et ses plaisirs? Les froides combinaisons de la vie funèbre, égale, permanente du couvent, m'ont semblé alors possibles, tandis que les richesses, les magnificences, les pleurs, les délices, les fêtes, les joies

de l'amour égal, partagé, permis, m'ont semblé l'impossible! Je ne vois point de place dans cette ville aux douceurs de l'amour, à ses saintes promenades, sous des charmes, au clair de la pleine lune, quand elle fait briller les eaux, et qu'on résiste à des prières. Riche, jeune et belle, je n'ai qu'à aimer, l'amour peut devenir ma vie, ma seule occupation; or, voici que depuis trois mois que je vais, que je viens avec une impatiente curiosité, je n'ai rien rencontré parmi ces regards brillants, avides, éveillés. Aucune voix ne m'a émue, aucun regard ne m'a illuminé ce monde. La musique seule a rempli mon âme, elle seule a été pour moi ce qu'est notre amitié. Je suis restée quelquefois pendant une heure, la nuit, à ma fenêtre, regardant le jardin, appelant des événements, les demandant à la source inconnue d'où ils viennent. Je suis quelquefois sortie en voiture, allant me promener, mettant pied à terre dans les Champs-Élysées en imaginant qu'un homme, que celui qui réveillera mon âme engourdie, arrivera, me regardera; mais, ces jours-là, j'ai vu des saltimbanques, des marchands de pain d'épice et des faiseurs de tours, ou des passants pressés d'aller à leurs affaires. Et je rentrais mes folles pensées et je remontaï en voiture, et je me promettaï de demeurer vieille fille. L'amour est certainement une fusion, et quelles conditions ne faut-il pas pour qu'elle ait lieu? Nous ne sommes pas certaines d'être toujours bien ou d'accord avec nous-mêmes, que sera-ce à deux? Dieu seul peut résoudre ce problème. Je commence à croire que je retournerai au couvent: si je reste dans le monde, j'y ferai des choses qui ressembleront à des sottises, car il m'est impossible d'accepter ce que je vois. Tout blesse mes délicatesses, les mœurs de mon âme, mes secrètes pensées! Griffith a, dit-elle, eu toutes ces idées, elle a eu envie de sauter au visage des femmes qu'elle voyait heureuses, elle les a dénigrées, déchirées; elle dit aujourd'hui que la vertu consiste à enterrer toutes ses saugeries-là dans le fond de son cœur. Qu'est-ce donc que le fond du cœur? Un entrepôt de tout ce que nous avons de mauvais! Je suis très humiliée de ne pas avoir rencontré d'adorateur, je suis une fille à marier, mais j'ai des frères, une famille, des parents chatouilleux. Ah! si telle était la raison de la retenue des hommes, ils seraient bien lâches. Le rôle de Chimène, dans le *Cid*, et celui du *Cid* me ravissent. Quelle admirable pièce de théâtre! Allons, adieu.

(La suite à demain.)

DE BALZAC.

